

Septembre 1997

Québec, le 18 septembre 1997

Monsieur Serge Roy
Directeur des études
Cégep Marie-Victorin
7000, rue Marie-Victorin
Montréal (Québec) H1G 2J6

Monsieur le Directeur,

La Commission a pris connaissance, lors de sa réunion du 4 septembre 1997, des mesures prises par le Cégep Marie-Victorin à la suite de l'évaluation du programme de Techniques d'éducation en services de garde offert à l'enseignement ordinaire et de celui offert à la formation continue. Dans les deux cas, il s'agit d'un programme menant à un diplôme d'études collégiales (DEC).

Programme offert à l'enseignement ordinaire

La Commission avait formulé deux recommandations à l'égard du programme de DEC offert à l'enseignement ordinaire, toutes deux reliées au stage. Dans une première, elle recommandait au Cégep de rédiger, pour chaque stage, des plans de cours conformes à la PIEA du Cégep et dans la deuxième, d'améliorer l'évaluation des stages. La Commission constate qu'un plan de cours formel a été rédigé, ou est en voie de l'être, pour chacun des stages apparaissant au programme. Cette opération a été accomplie en portant une attention particulière à l'évaluation des apprentissages, qu'il s'agisse de la pondération des objectifs, de la détermination des seuils de réussite ou de la clarification des critères d'évaluation. La révision des cahiers de stage a également été l'occasion d'apporter des corrections à l'évaluation des apprentissages. Ces mesures sont de nature à améliorer sensiblement le déroulement et l'évaluation des stages.

La Commission constate aussi qu'une diversité d'actions ont été mises en place pour parfaire la mise en oeuvre du programme. La création d'un comité aviseur est propre à favoriser une meilleure information sur les attentes des milieux de garde. Les heures d'ouverture de la matériathèque ont été augmentées, un laboratoire de jeux a été aménagé et un local permet d'accueillir quotidiennement un groupe d'enfants de la garderie *Plein Soleil*. Concernant l'évaluation des apprentissages, des discussions ont été conduites dans le cadre de la révision de la politique institutionnelle sur les articles qui étaient les plus difficiles à appliquer, et une concertation entre les professeurs qui donnent le même cours a été faite pour assurer l'équivalence des travaux exigés. Des rencontres formelles ont été tenues entre les professeurs de la formation générale et ceux de la formation spécifique sur l'épreuve synthèse de programme, ce qui contribue à renforcer l'approche programme.

Parmi les actions à venir, l'adoption prochaine d'une politique institutionnelle d'évaluation de programmes permettra une collecte récurrente de données perceptuelles et statistiques sur les diplômés. Ces mesures répondent en grande partie aux suggestions et commentaires de la Commission.

Programme offert à la formation continue

La Commission avait formulé trois recommandations à l'égard du programme offert à l'éducation continue. Elle recommandait de veiller à ce que tous les élèves puissent faire les stages prévus au programme, acquérir de l'expérience pratique et bénéficier d'un contact avec les enfants dans les cours qui le nécessitent. Elle recommandait aussi d'améliorer l'évaluation des stages. En réponse à ces recommandations, un professeur a été libéré pour recruter et assigner les milieux de stage à toutes les étudiantes. Un contact avec les enfants est assuré par le *Stage de sensibilisation* dès le deuxième trimestre, par l'organisation de cours pendant les fins de semaine et par des cours comme *Séminaire de synthèse* et *L'enfant en milieu de garde*. Les actions suivantes ont été prises pour corriger l'évaluation effectuée dans les stages : des rencontres régulières avec les superviseurs de stage, l'utilisation commune de guides de stage, le choix d'une notation numérique, l'adoption de plans de cours formels, la révision des cahiers de stage et un suivi plus ferme des élèves inscrites au stage.

En outre, le Cégep a posé plusieurs actions qui répondent aux suggestions et commentaires de la Commission. Pour recueillir des données sur les besoins du milieu du travail et sur les perceptions des diplômées, le Service de formation continue participe aux rencontres du comité aviseur créé à l'enseignement ordinaire, il y a des rencontres régulières des superviseurs de stage avec la responsable du programme et les perceptions des finissantes sont recueillies dans le cadre d'un cours. Une séquence propre à la formation continue a été adoptée; tout en prenant en considération le travail accompli à l'enseignement ordinaire à cet égard, elle tient compte des particularités des adultes. La charge de travail est vérifiée périodiquement par les chargés de cours à la remise des travaux et lors des examens, et les élèves qui oeuvrent déjà dans un service de garde sont encouragés à intégrer leurs apprentissages scolaires à leur expérience. Enfin, l'adoption prochaine d'une politique institutionnelle d'évaluation de programmes permettra une relance récurrente des diplômés.

La Commission considère que l'ensemble des mesures réalisées par le Collège sont appropriées et témoignent de sa volonté d'offrir un programme de la meilleure qualité.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

Jacques L'Écuyer